

Par le texte et/ou l'image

Réserve de biosphère sur les hautes vallées de la Loire et de l'Allier : l'idée fait son chemin

Informier, mobiliser, rassembler... telle était l'ambition du colloque qui s'est tenu au Puy-en-Velay, fin octobre, pour promouvoir l'inscription des hautes vallées de la Loire et de l'Allier au titre des Réserves de biosphère UNESCO. Un label important - seulement onze régions françaises peuvent se flatter de l'avoir obtenu - que justifient pleinement les liens entretenus ici par l'homme avec son territoire, dans le respect d'un environnement exceptionnel. Cette première rencontre a réuni, à l'invitation de SOS Loire Vivante et du WWF France, dans les locaux du Conseil général de la Haute-Loire, quelque 180 acteurs autiligériens, élus, professionnels et représentants du monde associatif. Elle a permis de faire tomber quelques idées toutes faites et tabous en faisant prendre conscience des enjeux que cela revêt à partir d'exemples concrets, notamment celui de la vallée de la Dordogne, et de faire valoir l'intérêt qu'il y aurait pour la Haute-Loire à s'engager dans cette démarche de reconnaissance. Ainsi a-t-il été expliqué par Robert Barbault, président du comité Man and Biosphère pour la France, à quoi correspond l'appellation en question et quels en sont les devoirs. Lancé en 1971 par l'UNESCO, ce programme a vocation d'identifier et d'expérimenter des formes de développement économique et social compatibles avec les ressources biologiques. Les objectifs qui en découlent sont simples puisqu'il s'agit de fournir les bases scientifiques d'une gestion durable des ressources naturelles, pour le bien-être des populations, et un développement respectueux de la nature et des cultures. Ils combinent trois impératifs complémentaires : assurer la conservation des espèces, des écosystèmes et des paysages ; favoriser une forme de développement économique et social qui cherche à pérenniser la culture et les richesses naturelles locales (agriculture, tourisme, etc.) ; donner une large part aux recherches et aux études, à l'éducation et à l'implication de la population afin d'envisager, de façon éclairée, l'avenir du territoire et de ses habitants. Les nombreux échanges qui ont suivi, notamment au travers de la tenue de deux tables rondes, ont permis de mettre en avant le potentiel des hautes vallées existant sur de nombreux plans et d'enregistrer une réelle volonté de poursuivre la réflexion amorcée. Un résultat qui laisse entrevoir un avenir plutôt prometteur quant au portage de l'ambition.

À cette fin, la création d'un club "Man and Biosphère Loire Allier Ardèche", ou club des "Amis de la Biosphère" est désormais à l'ordre du jour, pour définir de façon concertée quelle méthode suivre pour porter plus en avant le projet vers la création d'une association de préfiguration, en charge d'élaborer le dossier auprès de l'UNESCO.



Vue sur la vallée de la Loire depuis le château d'Arlempdes.



La grue marteau - appelée ainsi en raison de son profil asymétrique - dernière grue historique des chantiers navals de Nantes, a été rachetée par la Ville l'été dernier. Après la grue Titant jaune (1989) et la grise (2005) sur l'île de Nantes, la noire qui orne le bas Chantenay est à son tour sauvée.



Divers équipements viennent peu à peu structurer l'offre centrée sur la Loire à vélo. Ainsi en est-il d'une station de lavage/gonflage mise à la disposition des usagers à Bouchemaine (Maine-et-Loire). Une riche idée, qui a très rapidement acquis les faveurs des utilisateurs.

Quelle lisibilité de l'action ?

Au moment de changer d'année, il est de tradition de faire des bilans et rétrospectives, voire des distributions de prix. Toutes choses auxquelles nous ne nous sommes encore jamais livrés. Souvent tentés par l'exercice, nous avons toujours eu beaucoup de mal à nous lancer sur le sujet, car il n'est pas aussi aisé que cela de faire des choix parmi une foule de pistes possibles, à moins de faire un catalogue en images des petits et grands événements ayant rythmé l'année. Cette fin 2012 ne dérange donc pas à la règle, même si la question demeure intrinsèquement posée. En fait, ce n'est pas tant le choix d'une thématique et le travail que cela sous-entend qui nous embarrasse que les réponses que l'on est en capacité d'apporter car, à moins de glisser dessus en propos convenus, ou par des discours tout faits, celles-ci ne s'improvisent pas. Si l'on prend deux exemples ayant trait à la biodiversité comme ceux propres au silure et à la moule perlière, il n'est pas possible, ni pour l'un ni pour l'autre, de tirer un bilan ou de distribuer des prix. S'agissant du silure, l'actualité récente relative à leur comportement sur le Tarn, à Albi, montre combien ce poisson peut être opportuniste et l'intérêt qu'il y aurait à en réguler la population.

Or pour beaucoup de pêcheurs, c'est un poisson "trophée", si bien qu'aujourd'hui, une fois pris il est remis à l'eau, sa capacité de nuisance sur d'autres espèces avec. Personne ne trouve rien à redire en effet qu'il mange du pigeon ou encore du saumon. Le cas de la moule perlière diffère en ce sens que ce n'est ni une espèce introduite, ni une espèce en expansion, mais plutôt en voie d'extinction. La problématique de sa survie est liée à la qualité de l'eau, à celle des sédiments (stabilité et apports) et à

la présence de salmonidés, or ce sont aujourd'hui autant de choses qui ont à souffrir de nos comportements sans qu'il y ait de solutions toutes faites permettant de remédier à une situation qui la condamne à plus ou moins long terme. Si l'on prend un autre exemple, cette fois en lien avec la ressource en eau, on peut s'interroger sur comment la reconstruction du barrage des Plats sur la Semène, dans le massif du Pilat, a pu être autorisée au printemps dernier sans qu'il ait été pris en compte, à la fois les recommandations du SDAGE, et étudié l'intérêt que présentaient les différentes solutions alternatives possibles. Dans le même temps, est-il judicieux de concéder de plus en plus de possibilités de faire des activités sur le plan d'eau du barrage de Lavalette (Haute-Loire), ce qui impliquera forcément des difficultés de gestion à terme alors que, précisément, celui-ci est voué à satisfaire les besoins en eau et qu'aujourd'hui la réserve qu'il constitue n'est que partiellement mobilisée ? Autre exemple propre aux constructions en zones inondables, cette fois au regard de la nouvelle autorisation qui vient d'être donnée par la commission d'urbanisme commercial visant la réalisation d'une grande surface dans la ZAC des "Quinze Pierres" à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin (Loiret). Comment com-

prendre cette décision qui donne à entendre qu'une solution a été trouvée après révision du projet initial et que l'on peut construire en zone inondable et ainsi continuer à diminuer le champ d'expansion des crues et restreindre les capacités d'évacuation des eaux ? On ne sait pas mieux ni comment interpréter la décision de la Commission locale de l'eau du SAGE Estuaire. Elle a donné son feu vert aux compensations proposées dans le cadre de la construction de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, en Loire-Atlantique, au vu des atteintes portées aux zones humides. Au demeurant, la décision paraît fondée, pourtant elle est très contestée. Que dire encore du non-respect de loi qui fait obligation de laisser une servitude de passage sur les rives de l'Erdre domaniale, obligation non respectée depuis des mois par des propriétaires riverains qui contestent cette possibilité. Les exemples ne manquent pas non plus sous l'angle du patrimoine. Citons celui de la promenade du Chastaing à Châteauneuf-sur-Loire (Loiret), pour son actualité. Malgré l'état constaté, il n'a pas été procédé à des travaux d'urgence qui auraient limité les coûts ultérieurs, et on ne sait pas quand ils seront programmés, les services de l'État considérant de leur côté qu'ils n'ont pas lieu d'intervenir. Comme on le voit, tous les sujets abordés ne voient donc pas en regard des réponses spontanées, que ce soit en terme de connaissance, de capacité, de choix de gestion ou par choix politiques. Les bilans, les rétrospectives, les distributions de prix attendront donc encore un peu. Au fond, 2012 n'a été ni meilleure ni pire que 2011, que ce soit pour la Loire et les cours d'eau en général, et il n'y a pas de raison d'ailleurs pour que cela aille plus mal en 2013. On peut donc espérer, au moment d'aborder cette nouvelle année, qu'il y aura du mieux. Ce numéro, dans la lignée des précédents, ne laisse pas de côté les sujets qui méritent d'être soulevés. Il manifeste notre ambition d'apporter des éclairages sur quelques-unes des actions en cours.

Ainsi est-il fait place au volet Recherche du plan Loire et à l'acquisition des connaissances, aux possibilités de développement du tourisme technique et industriel, ou encore à des initiatives locales. Quelques sujets, en lien avec les usages (circulation sur les levées) ou certaines actions (saumon) sont aussi proposés à la réflexion, ou encore cette menace qui plane sur les Frênes du fait de l'arrivée d'un nouveau champignon.

Elle montre que l'on vit dans un monde d'échanges et en perpétuel mouvement, que les acquis comme les certitudes peuvent être rapidement remis en question. Ce numéro serait malgré tout incomplet s'il ne donnait pas la possibilité de s'évader, voire de voyager, aussi invite vous est faite à partir avec nous, sur la piste des "coureurs des bois" et des "voyageurs", au Canada. Un voyage dicté par l'arrivée en Loire de plusieurs grands canots, porteurs de culture et de rêves.

Philippe Auclerc